

Présentation du rôle des écoles doctorales et formations mises en œuvre

Thomas Coudreau



Formation doctorale en France

- Environ 75000 doctorant·e·s inscrit·e·s dans les établissements d'ESR
- 15 000 doctorats délivrés chaque année
- Le doctorat est
 - une formation par la recherche, pas nécessairement à la recherche
 - une première expérience professionnelle

Contexte réglementaire

- Arrêté du 25 mai 2016 (fait suite à l'arrêté du 7 août 2006)
 - Rôle des collèges doctoraux
 - Convention de formation
 - Portfolio de compétences
 - Obligation de la formation
 - à l'éthique et à l'intégrité scientifique
 - à la pédagogie pour les personnes concernées
- Décret du 29 août 2016, faisant suite à celui du 23 avril 2009
 - Contrat de travail avec les droits et devoirs correspondants
 - Financements dédiés pour 2/3 des doctorants
 - De facto, les doctorants ne bénéficient généralement pas des formations organisées par les personnels

Formations scientifiques / disciplinaires

- Compléter la formation initiale
- Maîtriser de nouveaux outils
- Délivrées par les Ecoles doctorales
- Volume typique : une centaine d'heures sur la thèse

Formations transversales et professionnalisantes

- **Souvent réalisées par les collèges doctoraux**
 - **Volume important**
 - **Expertise pédagogique du fait du très large éventail de formations**
 - **Mutualisation**
- **Formations obligatoires**
 - **A la pédagogie**
 - **Ethique et intégrité scientifique en complément des formations organisées par les ED**
- **Outils**
 - **Langues**
 - **Communication**

Ouverture professionnelle

- Ouvrir des perspectives de carrière
 - Connaissance du milieu académique (qualification)
 - Connaissance des entreprises
 - Connaissance de la fonction publique (<https://fonction-publique.gouv.fr/mesures-docteurs>)
- Aider la poursuite de carrière
 - CV, entretien, etc.

Questions ouvertes

- Quelle prise en charge financière ?
- Quelle prise en charge des chercheurs contractuels (post-doc ?)
- Quelles obligations ?